

L'ÉTUDE « ADS » EN COURS SUR LE TERRITOIRE DE LEGE CAP FERRET

Démarrée en Septembre 2021, l'étude ADS (Aménagement durable des stations) est menée par la Commune en partenariat avec le GIP Littoral. Elle comporte 3 phases :

1. Diagnostic (septembre 2021-juin 2022)
2. Stratégie d'aménagement (juillet 2022-janvier 2023)
3. Feuille de route (février 2023-avril 2023)

La Municipalité avait convié le comité des associations et du réservoir d'idées le 25 juillet dernier à une présentation du rapport de la phase 1 (diagnostic).

L'ambition de la Municipalité pour cette étude est très forte : il s'agit de **« DEFINIR UN PROJET DE TERRITOIRE COORDONNE AVEC LE POSITIONNEMENT TOURISTIQUE DE LEGE CAP FERRET A L'HORIZON 2040 »**.

Il s'agit donc d'une étude **globale** (« projet de territoire ») et **prospective** (« horizon 2040 »).

Face à cette ambition tout à fait légitime, force est de constater que la restitution du diagnostic que nous avons entendue le 25 juillet n'était pas à la hauteur des attentes, pour au moins 3 raisons :

- Une méthodologie qui n'est pas en cohérence avec les objectifs,
- Une place insignifiante accordée au développement économique, qui est pourtant le moteur de tout projet de territoire,
- Une absence quasi totale de données prospectives, susceptibles d'orienter, dans les 2 autres phases, les propositions.

1. MANQUE DE COHERENCE ENTRE OBJECTIFS ET METHODES

Face à l'objectif de bâtir un projet de territoire, l'équipe de consultants a choisi de « construire une vision commune » exclusivement au moyen d'entretiens individuels, d'un séminaire institutionnel, d'un micro-trottoir et d'une enquête en ligne.

Cette méthode n'a logiquement abouti qu'à des « opinions » sur le territoire de Lège Cap Ferret, alors qu'un projet de territoire, s'il doit

effectivement tenir compte de ces opinions, doit aussi être solidement fondé sur des faits et des perspectives de leur évolution.

Cette méthode conduit également à un fort scepticisme (et donc à un risque d'inaction), car bien entendu les opinions recueillies sont le plus souvent contradictoires :

- Sur-fréquentation touristique ? oui et non ...
- Tourisme de luxe ou tourisme populaire ? oui et non ...
- Améliorer la mobilité ? oui et non

Avec une telle méthode, il n'est pas étonnant que la conclusion du diagnostic enfonce des portes ouvertes (et pourrait s'appliquer à n'importe quel autre territoire similaire) :

- Adapter les pratiques touristiques face aux changements climatiques et à la vulnérabilité du site,
- Renforcer la résilience de la Presqu'île,
- Renforcer l'expérience « ville-nature »,
- Organiser un système de mobilités locales souple et durable.

A noter, sur ce dernier point des mobilités, que les consultants ont souligné eux-mêmes le manque de données : l'étude mobilité démarrée par ailleurs n'a pas encore fourni de données exploitables. Il est bien entendu regrettable que le diagnostic de l'étude ADS ait dû se passer de ces données, notamment sur la qualification des flux de déplacements : la Municipalité aurait dû mieux articuler les plannings de ces 2 études.

Un autre aspect de la méthode utilisée par les consultants consiste à se fourvoyer sur des concepts : ainsi la « capacité de charge » d'un territoire, qui consiste à essayer d'ajuster sa croissance sur les ressources disponibles, serait un concept illusoire et purement « politique » ... De la même façon, les consultants déclarent, sous couvert d'un concept de « plancher social et plafond environnemental », qu'il est impossible de définir un seuil de fréquentation soutenable ! Cela signifie-t-il que cette étude ADS est inutile ?

2. SOUS-ESTIMATION DE LA PLACE DE L'ÉCONOMIE

Sur les 47 pages de la présentation des consultants, une seule concerne le développement économique, et cette page est intitulée « Economie présente au Nord, touristique au Sud ».

L'économie « présente » est une notion introduite au début des années 2000 par Laurent Davezies et Christophe Terrier. Il s'agit de l'économie de proximité basée sur la production de biens et de services pour les personnes présentes dans un territoire donné, qu'elles soient résidentes ou non, ce qui inclut les populations temporaires comme les touristes : cette définition est celle de la plupart des économistes et est également utilisée par l'INSEE.

La distinction entre économie présente et économie touristique faite par les consultants n'a donc pas de sens et si les consultants avaient essayé d'utiliser les statistiques économiques caractérisant le territoire de notre Commune, il s'en seraient vite aperçus.

Mais malheureusement, ils n'ont pas essayé, et l'unique page sur l'économie consiste à citer quelques-uns des employeurs pour chacune des polarités du territoire, en concluant, sans autre fondement, à une « spécialisation » de ces polarités.

Un projet de territoire ne peut se passer d'un diagnostic approfondi du tissu économique actuel et de son évolution prévisible. En n'invoquant que « l'économie présente » (qui inclut le tourisme), les consultants ont fait l'impasse sur l'économie productive.

Sur les deux secteurs (présentiel et productif), c'est une analyse approfondie des forces et faiblesses actuelles de notre territoire, ainsi que des opportunités et des menaces pour chacune des filières d'activité économique qu'il aurait fallu produire, afin de fonder ainsi un projet de territoire pertinent. Pour cela, un minimum de données quantitatives était nécessaire, mais il semble que les consultants ont préféré s'en passer.

3. PAS DE DONNEES PROSPECTIVES

L'absence quasi totale de données quantitatives dans le diagnostic établi par les consultants explique aussi l'absence de données prospectives.

S'agissant de se projeter à l'horizon 2040, il aurait été souhaitable que dès la première phase de diagnostic, les consultants se livrent à de premières projections sur l'évolution potentielle sur 20 ans des caractéristiques actuelles de notre territoire en matière de ressources (eau, énergie, ...), de foncier et d'immobilier, d'activités économiques et de risques naturels (érosion, submersion, incendie, biodiversité).

Ce type de projections est couramment effectué dans les études de prospective territoriale.

Malheureusement, aucune donnée de cette nature ne figure dans la restitution de la phase 1 qui nous a été présentée le 25 juillet.

Il faut donc espérer que la phase de « stratégie d'aménagement » sera l'occasion pour les consultants de pallier ce manque important au stade actuel de l'étude.